



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Laurent CHIPIER
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

Excusés :

- Paul BONNIER
- Damien GIANDOLINI

❖ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT

Concernant le Lotissement du stade, le Conseil Municipal approuve le compte administratif établi par le Maire ainsi que le compte de gestion établi par Mme THOLY, receveuse municipale.

❖ VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du lotissement du stade. Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 68.128,81 €. Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 93.133,28 €.

❖ PRESENTATION DES BUDGETS CCAS, EAU, COMMUNE

Une présentation globale des budgets est faite. Le vote aura lieu lors du prochain conseil municipal.

❖ CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT

Les opérations et les ventes des terrains étant désormais achevées pour le lotissement du stade, le Conseil Municipal décide de clôturer budgétairement et comptablement ce budget annexe au 31 décembre 2022. Ce dernier présentant

un excédent de 68 128, 81 €, cette somme sera reversée au budget de la commune, ainsi que le solde de l'emprunt pour un montant de 93.133,28 €.

❖ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Plusieurs simulations d'évolution de taux sont présentées. Au vu du contexte actuel (Covid-19, guerre en Ukraine...), le Maire propose de ne pas les augmenter. Le Conseil Municipal valide cette proposition : 9 pour, 4 contre. Les taux d'impositions restent donc à 34,78% pour la taxe foncière des propriétés bâties et 41,53% pour la taxe foncière des propriétés non bâties.

❖ DEVOIEMENT D'OUVRAGE POUR LE LOTISSEMENT DU BITERNAY PAR LE SIEL

Le Conseil Municipal donne son accord au SIEL pour dissimuler le réseau Télécom du lotissement du Biternay.

❖ CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés sur la parcelle A 842 (voirie lotissement le Biternay) appartenant à la commune. Pour effectuer les différents travaux, une convention de servitude va être signée avec Enedis.

❖ CONVENTION SERVICE REMPLACEMENT SECRETAIRES DE MAIRIE

Le Conseil Municipal approuve la convention avec la CCMDL pour la mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie, ce qui permettra de solliciter la secrétaire de mairie itinérante en cas de besoin.

❖ ESPACE DE JEUX

Les jeux sont en cours d'installation. Cet espace devrait être accessible aux usagers mi-avril.

❖ QUESTIONS DIVERSES

Chaufferie : Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place d'une nouvelle chaufferie, qui sera financée par le paiement d'une location au SIEL sur 30 ans.

Comice des 4 cantons : Le comice recherche des bénévoles pour l'aider lors de la manifestation des 25 et 26 juin 2022. Cette année, il n'y aura pas de défilé de char mais un spectacle et des repas seront proposés le samedi soir et le dimanche midi.

Piscine Hurongues : Les travaux étant terminés, la piscine a rouvert. Les tarifs sont différents pour les résidents de la CCMDL et hors CCMDL. Toutes les informations sont disponibles sur <https://cc-montsdulyonnais.fr/zone-loisirs-huronguespiscine-camping-plan-d-eau-tennis-pomeys>

Marché de Printemps : Un marché de printemps est organisé le samedi 14 mai 2022. Un repas sera servi à la salle d'œuvre.

Commission Solidarité Active : La collecte de dons matériels n'étant pas forcément efficace, la démarche de soutien à la population ukrainienne va plutôt s'orienter vers la construction d'une offre d'hébergements ou vers des dons financiers.

La poste : le CDD de l'employée se terminant le 31 août 2022, le Conseil Municipal envisage son renouvellement pour 3 ans.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

- ❖ Facebook : www.facebook.com/Grammond42.Commune
- ❖ Internet : <https://www.grammond.fr/>

✓ Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **avril 2006**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité et du livret de famille des parents**, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.

✓ Fermeture du secrétariat de mairie et de l'agence postale :

- ❖ Le **secrétariat de mairie** sera fermé le **19 avril** et du **jeudi 28 au vendredi 29 avril** inclus.
- ❖ L'**agence postale** sera fermée du **25 au 30 avril** inclus.

✓ Information Rentrée 2022-2023

Les **inscriptions** des nouveaux élèves pour la rentrée prochaine 2022 (enfants nés en 2019 ou nouvellement arrivés sur la commune) auront lieu les **vendredis 1^{er}, 8 ou 16 avril** (entre 8h30 et 16h30 à l'école).

Les documents nécessaires :

- le livret de famille
- le carnet de santé (vaccins obligatoires à jour)
- le certificat de radiation si votre enfant était déjà scolarisé
- Un justificatif de domicile

Si ces jours ne vous conviennent pas, merci de prendre RDV avec la directrice, Anne THIZY, par téléphone, au 04-77-20-74-26.

✓ A vos maillots de bain ! La piscine de Hurongues a rouvert le 28 février 2022

L'équipe vous accueille dans un écrin de verdure pour vous permettre de profiter au mieux d'un moment de détente seul ou en famille. A votre disposition, un bassin de 25 mètres avec lignes d'eau pour les nageurs, un bassin de faible profondeur avec jets hydromassants. Vous trouverez toutes les informations sur le lien <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/zone-loisirs-huronguespiscine-camping-plan-d-eau-tennis-pomeys> ou par téléphone au 04 78 48 42 81.

✓ Commission solidarités Actives :

La commission solidarités actives s'est réunie pour le « soutien à l'Ukraine ». Suite aux différentes informations issues de la Préfecture, la collecte de dons matériels imposait une intendance très importante qui ne s'avérait pas forcément efficace. C'est pourquoi, maintenant, la démarche est plutôt de construire une offre d'accueil :

- Les particuliers qui souhaitent apporter un soutien aux ressortissants ukrainiens sont invités à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>. Cette plateforme a vocation de recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation rencontre/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.
- Les personnes qui souhaitent faire des dons financiers peuvent les faire via le site <http://don.protection-civile.org> ou par virement au :
 - IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 – BIC : CMCIFR2A
 - Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin